Image not found or type unknown

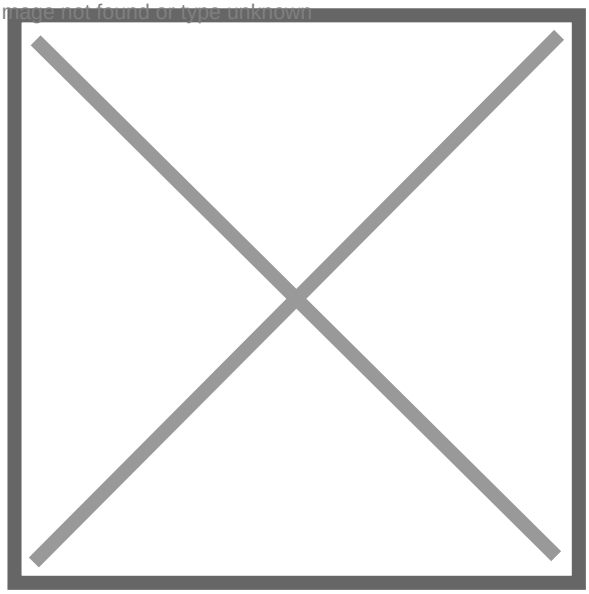

Modification de contrat a t-il le droit?

Par **tibou78**, le **13/10/2009** à **12:48**

Bonjour,
Bonjour,
Je me permets de vous écrire pour avoir une réponse à une chose qui me gène par rapport à une de mes entreprises ou je suis employé actuellement.

Donc, dans une des entreprises le concepteur du projet du restaurant où je suis; a modifier les horaires du restaurant. Mais le faites de modifier les disponiblités du restaurant; sa fait modifié le contrat de TOUT les employés, c'est à dire de baisser d'au moins 4h à 7h de moins le nombres d'heures en tout pour tous les contrats rassemblés.

le patron et le concepteur doivent soit:- baisser au moins de 4h à 7h
pr tous les contrats par employés .
- soit en virer 1 ou voir 2...
-soit ke quelqu'un démissionne

les dispo du resto en general du resto actuel sont: 10h- 21h toute la semaine mais on px fermer plus tot si pas de client.
et les nouvo horaires sont lundi:11h- 16h
mardi: 11h-16h
mercredi: 11h-16h et osi le soir ...-23h
jeudi: 11h-16h
vendredi: 11h-16h et osi le soir ...-23h
samedi: 11h-16h et osi le soir ...-23h
dimanche:11h-16h et osi le soir ...-23h

Mon patron à t-il le droit de modifier mon contrat(baisse de salaire) même pour le bon

fonctionnement del'entreprise?
ke dois-je faire?
accepter le baissement de contrat? refuser?

Je voudrais représicer de nouveau que j'ai signer mon contrat de travail avec mon patron le 10 aout 2009 avec des disponiblités stipuler noir sur blanc de 9h30 à 23h30.
Mais comme le resaturant viens d'ouvrir il n'a pas fermer le restaurant jusqu'à 23h00 mais vers 21h00.
Mais en s'apercevant du pourcentage de clientèle que le restaurant as. Le patron est obliger de nous baisser mon contrat de travail car en faite c'est que les clients se font rare VOIR TRES RARE. Et pour dire que il ont pas assez pour payer l'electricité enfin c'est très tendu le faites que les clients se font rares au sein du restaurant, l'argent se fait rare dans la caisse de l'entreprise.Donc souci de tune pour le patron.

mon patron a décider de modifier les disponiblités du restaurant mais le faites de faire cela mofidie le nombres d'heures des employés dont moi. C'est à dire de baisser de 4h à 7h par contrat et celà nous pose vraiment problème.

Le faites de remettre en place les bons horaires du restaurant pour son bien (au restaurant) : Mon patron peut-il baisser mon salaire pour le bien du restaurant? Et celà sans mon accord.

Ai-je droit de refuser? Si je refuse que ce passera t-il pour moi ou pour mes collègues si e

Par **jeetendra**, le **13/10/2009** à **13:30**

Bonjour, la modification d'un élément essentiel du contrat de travail telle qu'une diminution de salaire (baisse des horaires) peut être justifiée, voir légitime lorsque l'entrepreneur est confrontée à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques.

Vous n'etes pas obligés d' accepter, par contre le risque c'est que le patron soit contraint de mettre la clé sous les portes, conséquence pour vous : licenciement pour motif économique, un vrai dilemme pour tout le monde. Courage à vous, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés